

—♦♦—  
**BREVET D'INVENTION.**

**Gr. XI. — Cl. 4.**

**N° 619.984**

**Grenade incendiaire.**

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS SKODA A PLZEN résidant en Tchéco-Slovaquie.

**Demandé le 7 août 1926, à 10<sup>h</sup> 36<sup>m</sup>, à Paris.**

**Délivré le 11 janvier 1927. — Publié le 13 avril 1927.**

(Demande de brevet déposée en Tchéco-Slovaquie les 12 août, 29 septembre 1925 et 8 mai 1926. —  
Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet une grenade ou briquette incendiaire ayant un effet incendiaire considérable, pouvant être manœuvrée et lancée à la main.

5 Le dessin ci-joint représente, à titre d'exemple, quelques modes d'exécution de l'invention, ces différents modes ne se distinguant entre eux que par la disposition d'une charge de poudre particulière qui fait explosion au  
10 moment approprié et projetée de la façon la plus efficace le contenu liquide et incandescent de la briquette, de façon à provoquer une inflammation très rapide des objets qui se trouvent à proximité.

15 La fig. 1 est une coupe de la grenade construite suivant l'invention. La fig. 2 en est un plan, les deux couvercles qui seront décrits plus loin étant enlevés. La fig. 3 est un plan, sur lequel seul le couvercle supérieur est en-  
20 levé. La fig. 4 est un plan de la grenade terminée. Les fig. 5 et 6 sont des coupes de deux variantes.

La douille 1 est remplie de thermite 2, à l'intérieur de laquelle on a prévu une cavité  
25 4 et un canal 5. Dans la cavité 4 on a placé une composition 7 à base de thermite très inflammable, susceptible de provoquer la réaction de la charge de thermite proprement dite 2. Au dessus de la composition à base de

thermite 7 se trouve une autre composition 30 très inflammable 6 à laquelle aboutit un cordeau d'allumage 3 logé dans la rainure 5. Le cordeau d'allumage 3 est enflammé par un dispositif d'allumage approprié 10. La douille 1 est fermée par un couvercle 9 présentant 35 des ouvertures. L'ouverture ovale 16 sert à loger le commencement du cordeau d'allumage 3 et de l'amorce 10, qui est représentée ici sous la forme d'une amorce à friction. Les  
40 ouvertures 11 et 12 ont pour but de laisser s'échapper les gaz qui se dégagent pendant la combustion du cordeau d'allumage d'une part et des compositions 6 et 7 d'autre part.

Le couvercle 9 est embouti dans la douille 1. Au-dessus du couvercle 9 se trouve un au-  
45 tre couvercle 13, qui est amovible et qui présente un renflement 14 prévu au-dessus du dispositif d'allumage. Sur ce couvercle amovible 13 sont appliquées de chaque côté des couches 15 et 17 d'une composition au moyen  
50 de laquelle l'amorce 10 peut être enflammée par friction.

Le fonctionnement de la grenade est le suivant :

On enlève le couvercle 13, on enflamme 55 l'amorce 10 en la frottant sur l'une des couches 15 ou 17 et on allume ainsi le cordeau 3, de sorte que la grenade peut être lancée.

**Prix du fascicule : 5 francs.**

Au bout d'un certain temps le cordeau enflamme les compositions d'allumage 6 et 7, qui provoquent la réaction de la charge de thermité 2. La masse de thermité liquide fait ensuite fondre les parois de la douille 1 et se répand sur l'objet atteint, de sorte que celui-ci prend feu.

La fig. 5 représente une variante qui ne se distingue du mode de réalisation décrit ci-dessus qu'en ce qu'on a prévu, sous la douille 1, dans une deuxième douille plate 18, une charge de poudre particulière 19, séparée de la douille 1 par une couche 20 mauvaise conductrice de la chaleur, par exemple en amiante, de sorte que la thermité en réaction ne traverse cette couche 20, de façon à provoquer l'explosion de la charge de poudre, que lorsque la réaction est terminée.

Le fonctionnement de ce dispositif est facile à comprendre d'après ce qui précède, ainsi que celui de la variante suivant la fig. 6, variante dans laquelle la charge de poudre 19, ainsi que la couche isolante 20 entourent la douille 1 sur les côtés. Cette dernière construction a l'avantage particulier que la thermité en réaction se trouve projetée de la façon la plus efficace, quelle que soit la position de la grenade.

Il est évident que la forme extérieure de la douille est sans importance pour le principe de l'invention, et que cette grenade peut avoir aussi la forme d'une boule, d'un œuf ou toute autre forme quelconque.

#### RÉSUMÉ.

35 Grenade incendiaire caractérisée par le fait

qu'elle contient une charge de thermité dont la réaction est provoquée par une amorce à retardement.

Cette grenade peut être caractérisée en outre, par les points suivants, ensemble ou séparément :

1° Un canal et une cavité sont prévus dans la masse de thermité renfermée dans une douille, un cordeau d'allumage étant logé dans le canal et une composition très inflammable étant placée dans la cavité.

2° La douille contenant la charge de thermité est fermée par un couvercle présentant des ouvertures.

3° Le dispositif d'allumage est fermé par un couvercle portant sur les deux faces des couches d'une substance appropriée au moyen de laquelle l'amorce peut être enflammée par friction.

4° La thermité est projetée à l'état liquide, lorsque la réaction est complète, par une charge explosive disposée de façon particulière.

5° La charge de poudre est logée dans une douille particulière et cette douille est séparée de celle qui contient la charge de thermité par une couche mauvaise conductrice de la chaleur.

6° La charge de poudre et la couche mauvaise conductrice de la chaleur entourent sur les côtés la douille contenant la thermité.

SOCIÉTÉ ANONYME DES  
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS SKODA A PLZEN.

Par procuration :

Société BRANDON, SIMONNOT et RINEX.

